

Flamands roses, éléphants blancs et idées noires : conservation en pays maasaï

LA lutte opposant depuis près d'un siècle les Maasaï à l'État moderne est particulièrement représentative de la domination de l'idéologie occidentale dissolvant une culture unitaire où la terre, don de Dieu, sert à la reproduction de rapports sociaux égaux, et lui substituant un mode de vie individualiste, fondé sur le culte de la consommation, une certaine idée de la rentabilité, l'obsession de la croissance techno-économique, et où la terre devient marchandise. Il faut apprendre à oublier d'être Maasaï pour devenir Kenyans (1), briser la « société traditionnelle » pour que le développement libéral individualiste puisse s'épanouir sans l'entrave communautaire et que les Maasaï, enfin transformés en cowboys de nouveaux ranches, soient suffisamment coupés de la nature pour que les experts rationalisent en paix sa préservation dans des parcs naturels débarrassés du pasteur perturbateur.

Dans leur immense majorité, les Maasaï, « à la différence des autres ethnies du Kenya, n'ont jamais accepté le postulat de l'inégalité sociale et la supériorité du modèle occidental » (2) ; ils incarnent la mémoire vivante de ce que fut un peu partout un champ spécifiquement africain du politique avec une longue tradition du refus de l'État et de ses formes de coercition, de subordination et d'assujettissement. Au lieu d'être reconnus pour leur remarquable savoir-faire dans l'art de façonner un environnement pastoral favorisant l'épanouissement de la faune sauvage en même temps que la survie de leur bétail, les Maasaï n'ont pas cessé d'être prisonniers du cliché mondialement célèbre de « guerriers buveurs de sang », cliché repris par « l'État moderne », au détriment d'une réalité devenue au fil des ans et des incompréhensions accumulées de plus en plus complexe.

En l'espace d'à peine un siècle, les Maasaï sont passés d'une situation de culturellement dominants à celle moins enviable de

dominés, non seulement sur le plan culturel mais surtout par le fait qu'ils soient privés de leurs terres, donc atteints dans leur mode de vie et condamnés à alimenter une croissance urbaine sans précédent. L'imposition d'une « sécurité » foncière au travers d'une réserve, puis de titres collectifs et individuels de propriété, n'a fait que déposséder les Maasai de leur territoire (3). Dans une même logique d'exclusion, les politiques de préservation-conservation de la faune sauvage donnant la priorité à la création et à l'extension d'espaces protégés excluent les Maasai de leurs terres, leur déniaient toute responsabilité dans la gestion des équilibres écologiques, illustrant ainsi les contradictions entre la volonté exprimée d'encourager la participation des éleveurs à la protection de leur environnement (le plus souvent par des mesures compensatoires ne remettant absolument pas en cause le concept de parc national) et les projets récents de nouvelles spoliations foncières décidées unilatéralement par l'élite politique.

Désordre écologique et stratégies foncières

Depuis la colonisation, la théorie officielle a toujours considéré que les Maasai incarnent la « barbarie », tandis que les Européens puis l'État post-colonial sont la « civilisation ». Tout mouvement d'un pôle vers l'autre est synonyme de « progrès ». N'ayant pas de culture, ils devaient laisser leurs terres à des « civilisés », à moins que, s'ils parvenaient à passer de « l'état de nature » à « l'état de culture », ils les exploitent eux-mêmes selon les normes occidentales. Il fallait en tout cas endiguer les gaspillages de l'élevage maasai en favorisant ceux qui se ralliaient aux valeurs de la vie sédentaire.

La gestion écologique maasai

Depuis plus d'un siècle, le « civilisé » considère ce pastoralisme « destructeur et inefficace » comme le produit de « coutumes malsaines et immorales » fondées sur un système social « décadent » : l'environnement se dégrade et se transforme en désert à cause de la surexploitation des pâturages, du refus de limiter le nombre de têtes de bétail et de l'absence de restriction à la mobilité pasto-

(1) M. Kituyi : « *Becoming Kenyans — Socio-economic Transformation of the Pastoral Maasai* », African Centre for Technology Studies, Acts Press, Nairobi, 1990.

(2) J.N. Knowles et D.P. Collett : « Nature as Myth, Symbol and Action : notes towards an historical understanding of development and conservation in Kenyan Maa-

sailand », *Africa*, vol. 59, n° 4, 1989, p. 450.

(3) J.S. ole Polong : « The overall context of development and the future of pastoralists in Kajiado District, Kenya », in M.K. van Klinken et J. ole Seitah (eds.) : « *The Future of Maasai Pastoralists in Kajiado District* », ASAL Programme, Kajiado, 1990, p. 105.

rale. Le réquisitoire est grave, car il discrédite les Maasaï et leur production pastorale qui repose sur une évaluation minutieuse de l'écologie générale de leurs pâturages, qui interdit toute détérioration sérieuse des ressources pastorales et contribue activement à perpétuer les espèces herbacées et à sauvegarder l'environnement consacré à l'élevage extensif. Les migrations saisonnières des troupeaux répondent notamment aux variations de capacité des prairies dans le temps et dans l'espace. Les pasteurs maasaï savent identifier, à chaque période du cycle pastoral annuel, la qualité et la capacité d'exploitation des zones pâturables, propriété collective de « tous ceux qui suivent les herbages ». En particulier, leur système de transhumance, par des migrations saisonnières prenant soin d'éviter les pâturages situés à flanc de montagne, est conçu pour limiter l'érosion des sols, l'épuisement des ressources végétales et hydrauliques, et enfin, la présence indésirable des insectes vecteurs d'épizooties.

Le concept d'appropriation privative de la terre est en opposition totale avec la conception maasaï qui dit que « nul n'est propriétaire de l'herbe ». Terres et environnement en général sont sacralisés. Toute chose et être vivant y sont de passage, et à ce titre, ont un égal accès aux ressources, mais l'équilibre de la nature doit avant tout être respecté ; l'aridité, la sécheresse sont une sanction du Créateur, sorte de punition divine pour n'avoir pas respecté cet équilibre ; à l'image d'une toile d'araignée, l'environnement est détruit si l'on ne respecte pas un seul de ses multiples fils complémentaires ; les points d'eau aussi essentiels que les sources, marais et puits sont des lieux sacrés, et nul village ne peut s'y implanter sur un rayon de cinq km² ; de nombreuses ressources naturelles et en particulier certaines essences d'arbres sont utilisées pour les cérémonies et aussi la médecine ; tous leurs mythes relatifs à la terre et à l'environnement renvoient au Créateur ; les Maasaï considèrent la destruction actuelle de leur territoire comme le résultat du non respect de leur conception traditionnelle de l'environnement (4).

Trompée par ses préjugés, l'administration coloniale, au lieu de concevoir un développement intégré de l'ensemble des ressources en pays maasaï, mit en place après 1945 des programmes de pâturages gérés en rotation. Les conséquences de ces projets partiels s'avérèrent catastrophiques, augmentant l'érosion des sols et la désertification qu'ils étaient pourtant censés résoudre, car « *les buts pour-*

de l'érosion des sols au lieu de développer pleinement l'ensemble des ressources de leur région. A cause de cet objectif, l'unique souci de l'administration fut de veiller constamment à la réduction obligatoire des supposés surplus de bétail » (5). D'autre part, les projets se limitaient aux régions maasai les plus riches, créant *ipso facto* de graves problèmes dans les zones semi-arides d'où un nombre croissant d'éleveurs furent contraints d'émigrer. Enfin, de tels projets ignoraient le cycle de transhumance pratiqué par les pasteurs traditionnels et donc, l'interdépendance vitale entre les zones de pâturages humides et les réserves de saison sèche pour à la fois sauvegarder une qualité végétale maximum et la nécessaire mobilité des troupeaux.

En se désintéressant du développement des régions moins fertiles et en interdisant aux éleveurs confinés dans la plaine l'accès aux pâturages d'altitude, les programmes dits de réhabilitation des terres maasai ne firent qu'exacerber davantage les problèmes de gestion pastorale au sein des régions semi-arides, au détriment de l'écologie globale du pays maasai. « La plupart des effets nuisibles sur l'environnement du pays maasai ont paradoxalement été provoqués par les politiques de développement imposées aux Maasai entre 1945 et 1960 » (6).

Spoliation foncière, privatisation et corruption

Les pâturages des hautes terres du pays maasai furent très vite la cible majeure des « colons blancs » en raison de la proximité du chemin de fer, mais surtout de l'exceptionnelle qualité des ressources pastorales. Les autorités de protectorat inventèrent des chefs maasai là où il n'y en eut jamais, afin de « signer » en 1904, puis en 1911, des pseudo-traités aboutissant à la « spoliation de terres la plus importante de toute l'histoire coloniale de l'Empire britannique » (7) et à concentrer l'ensemble des Maasai dans une seule réserve correspondant à peu près aux deux districts maasai actuels, Narok et Kajiado ; ils avaient perdu plus de la moitié de leur territoire d'avant 1904 et la majeure partie de leurs pâturages de saison sèche renfermant la plupart de leurs ressources en eau permanentes. La réserve était quasi-inexploitable à plus de 50 %, avec plus d'un million d'hectares arides et semi-arides ainsi qu'un demi-million d'hectares de pâturages contaminés par les tiques et la mouche tsé-tsé.

(5) R. Van Zwanenberg et K. King, *An Economic History of Kenya and Uganda, 1800-1970*, Londres, The Mac Millan Press, p. 107.

(6) A. Jacobs, « Maasai Pastoralism in Historical Perspective », in T. Monod, ed., *Pastoralism in Tropical Africa*, Londres,

Oxford University Press, 1975, p. 419.

(7) J. Galaty : *Interest and Ideology in Colonial Decision-Making : the Case of the Maasai Moves*, Université de Nairobi, Bureau of Educational Research, non publié, 1974, p. 5.

L'aliénation des riches pâturages de saison sèche (lacs Naivasha, Elmenteita, Nakuru et Baringo) ainsi que des rivières permanentes qui s'y déversent apporta un incalculable préjudice à leurs modes d'aménagement et d'exploitation en rotation de leurs terres. La nécessité de surexploiter ce nouveau territoire réduit et plus aride provoqua tout au long du siècle l'inévitable et continue détérioration des conditions de reproduction de l'environnement pastoral des Maasaï, toujours tenus pour nécessairement responsables d'une dégradation qui est très largement le résultat de la restriction de leur territoire au profit de l'élevage commercial, de l'agriculture et enfin des « sanctuaires » de la faune sauvage...

Depuis la fin des années soixante, le programme foncier dit des *Group-Ranches*, rassemblant plusieurs dizaines de familles sur une portion de territoire dotée d'un titre collectif de propriété, a révélé

des suites d'une réduction trop drastique de sa consommation. Un troupeau maximum de zébus de petite taille permet enfin au pasteur d'espérer reconstituer son cheptel à un rythme rapide (9).

Au lieu d'avoir été pensé en terme de « développement » global du pays maasai kenyan, le programme des *Group-Ranches* visait à favoriser l'émergence d'une classe sociale attachée à la privatisation individuelle des terres (10).

A la concentration croissante des richesses correspondait la tendance à une concentration accrue du pouvoir de décision qui, dans le contexte du développement en ranch, permet à ceux, fort peu nombreux, qui sont en possession même partielle de ce savoir spécialisé, de confisquer l'accès au pouvoir. Dans le processus décisionnel traditionnel, rien n'est caché et surtout, chacun est si conscient de son rôle, de ses droits et de ses obligations, qu'il est relativement rare de devoir prendre des décisions collectives. « *La prise de décision chez les Maasai se fonde sur la capacité à éviter d'en prendre jusqu'à ce qu'ils n'aient plus d'autre choix que de faire spontanément appel à la volonté collective* » (11). Les plans de développement d'une grande complexité technique imposés à chaque *Group-Ranch* par les services extérieurs de l'État démontraient le véritable pouvoir discrétionnaire exercé par ces derniers au détriment et à l'insu des Maasai. Du début à la fin des *Group-Ranches*, les pasteurs maasai ne décideront rien par eux-mêmes. En créant dans chacun des deux districts maasai un « comité de développement » responsable en leur nom de la question foncière, puis un certain nombre de comités d'adjudication, les pouvoirs publics savaient que dans aucun de ces comités ne figuraient de porte-paroles traditionnels. Leurs membres, tous scolarisés ou plutôt semi-scolarisés, maasai ou surtout prétendant l'être, sont les mêmes hommes qui, durant les trois décennies de l'ère post-coloniale, ont animé la vie politique locale et géré les ressources de Kajiado et de Narok comme leur patrimoine privé. Hormis Stanley Oloitiptip, ces acteurs politiques, pour la plupart d'origine « étrangère », en majorité de l'ethnie kikuyu (tel George Saitoti alias Kinuthia Kiarie, actuel vice-Président du Kenya) ont vite perçu les avantages d'embrasser une carrière politique en pays maasai, où le sens de la politique moderne échappait totalement à l'immense majorité des électeurs malgré eux.

Les *Group-Ranches*, loin d'avoir été un rempart efficace à la corruption foncière, ont été une inépuisable ressource pour les leaders

(9) Voir M.R. Stanley Price : « The Rangelands : Pastoralism and Ranching », in *The Development of Kenya's Semi-Arid Lands*, IDS Occasional Paper 36, 1981, p. 157.

(10) La Banque mondiale est même allée plus loin en proposant une hiérarchisation des riches, des moins riches pour enfin concentrer les plus pauvres sur les terres de

moindre qualité encore disponibles dans le reste du ranch : IBRD, CR. 477-KE, Review Mission, 1976, Annexe 6, p. 18.

(11) I.K. Ole Pasha : « A report on preliminary results on research carried out by Ilca in three Group-Ranches in Kajiado », in *Actes du Buffalo Lodge Group-Ranch Consultation Workshop*, 1983, p. 26.

politiques en mal insatiable de terres. Dans un tel contexte opposant des leaders aspirant à s'enrichir toujours davantage par l'acquisition de nouvelles terres, et un nombre croissant d'individus sensibilisés à cette valeur marchande parce qu'obligés de la subir, les terres collectives des *Group-Ranches* vont s'étioler au profit des intérêts privés des détenteurs du pouvoir politique local. Placés sur les meilleures terres, les acteurs politiques et leurs supporters ne pouvaient qu'être unanimes face à la décision de Daniel Arap Moi du 14 avril 1989 préparant le partage définitif des *Group-Ranches*. L'entreprise a été gelée sous peine d'explosion sociale, les Maasaï s'étant organisés pour résister à la grande braderie finale de leurs terres collectives, où l'élite politico-administrative locale, mais aussi de Nairobi, tentait une dernière fois de se tailler la part du lion c'est-à-dire les meilleures terres, pouvant être dix fois supérieures à la parcelle médiocre du « Maasaï moyen ». De nombreux procès sont actuellement en cours pour annuler le processus de partage fondé sur de telles injustices, mais ils ne font au mieux que retarder l'échéance. En juillet 1993, des députés de l'opposition, dont Mukhisa Kituyi et Ooko Ombaka du FORD Kenya, réclamaient l'arrêt de l'entreprise massive de partage des pâturages maasaï, « en raison de son impact négatif sur l'environnement et sur la vie économique et sociale des pasteurs privés de ressources essentielles... ».

Le processus de partage a été encouragé par les puissants « experts » de la conservation de la faune sauvage, membres des non moins puissantes organisations allant du *World Wildlife Fund* à l'*East African Wildlife Society*. Ces « experts » étrangers chargèrent les Maasaï de tous les maux, préférant les voir cantonnés dans leurs parcelles individuelles, la logique des terres collectives présentant le « risque » de les voir à nouveau envahir « leurs » chers parcs naturels à chaque nouvelle sécheresse, sinon à chaque saison sèche. Dans une lettre au gouvernement, ils accusèrent les pasteurs de transformer les réserves d'animaux sauvages en déserts, et ainsi, de menacer d'extinction des milliers d'espèces : « *il n'y a pas de place à la fois pour les pasteurs maasaï et un million de touristes, dans de si fragiles espaces... Les Maasaï ont rendu leurs pâturages désertiques et s'attaquent à présent aux "rangelands" des parcs...* » (12).

Des politiques artificielles de l'environnement

A l'instar des politiques de développement des terres pastorales, peu à peu transformées en ranches commerciaux, les politiques

(12) Voir l'article d'Otula Owuor, journaliste scientifique au « *Nation* », écrit en réponse à ces experts, et où elle réhabilite les Maasaï dès le titre, volontairement pro-

vocateur : « Better a million Maasaï and not a Single Tourist », in *The Nation*, 24 novembre 1986, p. 12.

de conservation en pays maasaï s'inscrivent dans la même tentative des pouvoirs publics de « civiliser des sauvages » en les excluant de la nature au lieu de leur apporter des améliorations qu'ils seraient en droit d'attendre (13).

Parcs nationaux et enjeux politiques

Parallèlement à l'installation des colons blancs, le premier souci du pouvoir colonial britannique fut d'élaborer dès 1899 une politique de protection de la faune sauvage sous couvert de prendre des mesures destinées à préserver les intérêts des populations « indigènes ». En 1901 est créée la *Southern National Reserve*, dont les Maasaï occupent partiellement le territoire situé à l'emplacement des deux futurs districts de Kajiado et Narok. Très vite, ce type de réserve est jugé insuffisant pour protéger les espèces animales « dans la mesure surtout où, valant à la fois pour les animaux et les humains, elle aurait tôt fait de privilégier les intérêts des seconds au détriment des premiers » (14). Pour y remédier, une ordonnance crée en 1945 le concept de « parc national », autorisant le gouvernement à définir des zones exclusivement réservées à l'usage des animaux sauvages. Là où des concentrations humaines trop importantes empêchent qu'une mesure aussi drastique soit décidée, cette législation institue subtilement une catégorie intermédiaire, la *National Reserve* ; « si les réserves nationales tolèrent la présence de groupements humains en tant qu'usagers de la terre et des ressources, elles laissent néanmoins présager (que) l'objectif final est bien de les transformer en parcs nationaux dès la première occasion » (15).

Ils durent abandonner à l'État un territoire de 117 km² avec la création en 1945 du premier parc national du Kenya, le *Nairobi National Park*. Puis, en créant en 1948, le *Tsavo West National Park* (21 000 km²), dont les terres appartenaient en grande partie aux Maasaï avant les « traités », l'État colonial annulera des droits d'usage qu'ils y avaient depuis conservés. La même année, Amboseli (348 km²) est officiellement délimité en tant que réserve nationale qui, à l'indépendance, deviendra la *Maasaï Amboseli Game Reserve* ; *Maasaï-Mara Game Reserve* (1 671 km²), est créée dans le district de Narok. En 1949, l'État crée, pour protéger les migrations des animaux du Nairobi Park, la *Ngong National Reserve* (512 km²), dont il ne restera en vigueur à l'indépendance que la *Kitengela Game Conservation Area* et le parc national d'Olorgesailie. Enfin, les Chyulu Hills prennent la même année le statut de

(13) F. Constantin : « La Production sociale des espaces naturels protégés : Ossau-Tsavo, mêmes combats ? », in *Mélanges Avenir*, Université de Pau et des pays de l'Adour, 1989, pp. 153-182.

(14) D. Western : « Amboseli », in *Swarra-East African Wildlife Society*, 5, (4), 1982, p. 10.

(15) *Ibidem*, p. 10.

West Chyulu Game Conservation Area (368 km²). Depuis l'indépendance, sous la pression du tout puissant *Wildlife lobby*, constitué de scientifiques, ONG de protection de la Nature et bien sûr des voyageurs spécialistes du tourisme international, la politique de protection des espaces naturels n'a fait que se durcir dans son projet d'exclusion des Maasaï et d'aliénation de leurs droits fonciers. Une fois encore, une campagne de mauvaise foi dénonça les Maasaï, les accusant d'être la cause de la mort des arbres à fièvre (*Acacia xanthophloea*) d'Amboseli, alors qu'il fut reconnu qu'elle était la conséquence d'un accroissement naturel du taux de salinité (16).

La priorité accordée à la conservation et à l'extension du concept de parc national était étroitement liée au processus de privatisation foncière. La réforme foncière permettait aux pouvoirs publics de définir une gestion des espaces naturels à leur gré, à savoir excluant totalement les populations locales. La loi fondamentale des *Group-Ranches* ne mentionnait évidemment nulle part la relation devant unir les pasteurs, la faune et les espaces naturels (17). Les Maasaï étaient *ipso facto* exclus des espaces ouverts, en l'occurrence les parcs nationaux ou réserves. D'autres textes ou rapports d'experts sur les *Group Ranches*, faisant rarement référence à la faune, insistent sur la nécessité de généraliser le concept de parc national, réclamant même leur agrandissement, en particulier pour le parc de Nairobi et la réserve de Maasaï-Mara. Pour l'État, l'enjeu est économique — les parcs et l'industrie touristique qui en dépend lui rapportent plus que le thé et le café réunis — ; il est également doublement politique. D'abord, la création de sanctuaires de la *wild-life* et la perte de territoires stratégiques pour les activités pastorales permettent à l'État de mieux contrôler les Maasaï. Aggravant leurs difficultés de survie, les parcs légitimaient encore davantage la politique officielle de réduction des têtes de bétail. L'enjeu est aussi politique au niveau local, par le jeu notamment des réseaux de clientèle des leaders politiques locaux. Maasaï-Mara reste réserve nationale parce que la vie et les rapports de force politiques du district de Narok l'autorisent, et les leaders locaux se comportent comme s'il s'agissait d'un parc national. Mis à part les revenus perçus de son exploitation touristique, qui font du *Narok Country Council* l'un des plus riches du Kenya, les Maasaï et le secteur pastoral traditionnel seraient en effet bien en peine pour différencier leur situation d'exclusion et d'autoritarisme de celle qui prévaut dans les parcs nationaux. Exclus de la réserve, ils sont également chassés, parfois en mettant le feu à leurs villages, de terres adjacentes afin d'étendre la superficie de Maasaï-Mara. Amboseli

(16) *Ibid.*, p. 11.

(17) Voir « The Land (Group-Representatives) Act », Chapter 287, Laws of Kenya,

ed. révisée, Nairobi, Government Printer, 1970, 22 p.

est devenu parc national en juillet 1977 pour affaiblir l'opposition au sein du Kajiado Country Council à Stanley Oloitiptip, député de la circonscription et aussi ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Il aurait alors feint auprès de ses électeurs maasaï de craindre le pire pour l'avenir d'Amboseli, déjà qualifiée de « sanctuaire », leur proposant de « signer » à l'aide de leurs empreintes digitales, une pétition de refus qui n'était en fait rien d'autre qu'une acceptation en blanc du nouveau statut de parc national conféré à l'ancienne réserve...

Un bilan écologique désastreux

Ayant volontairement négligé les effets négatifs de la politique moderne et du programme des *Group-Ranches*, n'ayant jamais tenu compte du facteur humain et de son interaction positive avec la faune sauvage, l'application uniforme du concept de parc national consacre aujourd'hui le cuisant échec de la protection des espaces naturels comprise dans le sens étroit d'une préservation figée et artificielle.






Cette politique n'a guère été un rempart efficace à la menace d'extinction accélérée des espèces animales. Non seulement les massacres pour l'ivoire, les trophées et les cornes de rhinocéros n'ont fait que croître, mais on a même vu des Maasaï abattre quelques animaux par pur acte de rébellion vis-à-vis des pouvoirs publics, comme ces rhinocéros abattus, dans les années 1970, à coups de lances dans le parc d'Amboseli. Par ce geste inhabituel (hormis le lion pour l'initiation des moranes et la protection du bétail, et l'éland en période sécheresse, ils ne tuent pas les animaux sauvages, ni pour la nourriture, encore moins pour les trophées) ils entendaient tout simplement s'insurger contre la place privilégiée accordée à la « wildlife » et au tourisme, au détriment de leurs intérêts les plus élémentaires : « *on nous a chassés des parcs et maintenant qu'on dispose sur nos autres terres de titres modernes de propriété, on nous ordonne d'y préserver les animaux sauvages provenant des parcs, alors même qu'on continue de nous en interdire l'accès* ».

Cette violation des réserves d'amboseli est survenue dans

et des ranches individuels dès que les pluies ont commencé à reverdir le couvert végétal. Les migrations à Maasaï-Mara par exemple, s'intègrent sur un très vaste territoire puisqu'elles couvrent à la saison humide les 20 000 km² du Serengeti en Tanzanie, formant l'écosystème « Mara-Serengeti » qui, tant par sa beauté naturelle que par l'incroyable diversité des espèces animales qu'il perpétue, est sans doute unique au monde, avec, à la saison sèche, les célèbres et impressionnantes migrations de millions de gnous remontant vers Mara où ils séjournent de juin à octobre.

La séparation systématique entre les troupeaux maasaï et la « wildlife » est pourtant susceptible aujourd'hui de transformer en zone les parcs naturels, dans la mesure où les migrations de la faune

devient intolérable non seulement du fait de sa compétition aiguë avec le bétail domestique sur des ressources en eau et en pâturages, mais aussi du fait des maladies que propagent de plus en plus les troupeaux d'ongulés sauvages. Malgré une très longue période de cohabitation qui avait sans doute permis au bétail de renforcer son système immunitaire et de développer une résistance naturelle, le raffinement des animaux aux des terres de plus en plus



treintes empêche l'éradication de certaines maladies propagées par la faune sauvage. Pour d'autres maladies mortelles, la faune n'est pas l'unique responsable mais s'avère souvent un agent très actif

L'impossible participation

Deux Maasaï se sont très bien exprimés à ce sujet. Tepilit ole Saitoti s'indignait que « *dans la mesure où il est prouvé que ce sont les Maasaï qui ont largement contribué à façonner l'environnement approprié à la "wildlife", il est difficile de croire qu'en excluant à l'avenir toute influence humaine il sera possible de maintenir ce que nous souhaitons préserver...* ». Le second, Lazaro Parkipuny, long-temps député au Parlement tanzanien, dénonce l'absence manifeste de crédibilité de la politique de conservation aveuglément liée au concept de parc national : « *la survie des espèces ne peut se réaliser en excluant leurs gardiens naturels de leurs terres natales, les repoussant sur des terres marginales qui les plongent dans une situation écologique désastreuse et précipitent leur appauvrissement... Les intérêts des générations futures ne pourront être sauvegardés qu'au prix d'une intégration intelligente des besoins et des droits des populations locales dans les programmes de conservation de la nature... Pour peu qu'on finisse par reconnaître leur savoir-faire, qu'on leur donne les moyens*

matériels et le soutien moral, des populations enfin mobilisées constitueraient à coup sûr une force autrement plus efficace que n'importe quel régiment de gardiens de la faune entraînés par l'État » (19). Selon les propres termes d'Andrew Steer, de la Banque mondiale, « pour associer les populations locales à l'effort global de protection d'un environnement fragile et de maintien de la biodiversité ; il faudra accorder beaucoup plus d'attention aux valeurs, aux perspectives et aux conceptions globales de ces populations » (20). Pourtant, les pouvoirs publics kenyans ne semblent pas prendre ce chemin ; le concept de parc national n'est absolument pas remis en cause, la participation des Maasaï n'est vue qu'au travers de mesures compensatoires, et surtout un nouveau train de spoliations foncières vient d'être décidé.

« Une nouvelle politique des parcs doit être mise en oeuvre de toute urgence pour sauver de l'extinction le pays maasaï... » (21). Il faudrait ajouter que de la même façon, elle s'avère tout aussi nécessaire pour conserver la faune sauvage dans sa diversité.

Pour atteindre ce but, il faudrait avant tout élaborer une « technologie de l'environnement » adaptée aux conditions locales, sur la base de celle inventée et appliquée par les pasteurs maasaï là où l'équilibre écologique n'est pas encore rompu, seule alternative pos-

de migrations d'Amboseli dans le cadre d'un parc national, la solution serait d'étendre les frontières du parc par l'achat des pâturages contigus. Et l'achat de ranches, pour accroître les terres d'Amboseli, ne signifierait pas forcément la totale exclusion du bétail, à condition toutefois que l'application du concept lui-même s'accompagne d'une plus grande flexibilité. Des pâturages pourraient être tenus à bail par les Maasai, sous le contrôle des autorités du parc qui veilleraient à ce qu'ils n'entravent pas la satisfaction des besoins migratoires des animaux sauvages » (24). Si des auteurs tels que R. Rainey ont proposé « l'option de mélanger animaux sauvages et bétail », il n'en va pas de même pour les pouvoirs publics qui souhaitent assigner aux Maasai un rôle simplement passif dans la préservation de l'environnement (25). Il se résumerait pour les pasteurs à ne point entraver les migrations saisonnières de la faune sur leurs terres, en échange de quoi ils obtiendraient des compensations financières ou en nature (aménagement de points d'eau, de baignoires prophylactiques, et construction d'écoles). Ce type de dédommagement ne pourra jamais compenser la perte rapide de territoires indispensables et n'est que prétexte destiné à éviter d'impliquer les Maasai dans la gestion d'un environnement dont on veut précisément les exclure. Vision par trop techniciste. De même, la nouvelle politique des parcs, si elle doit voir le jour, devra nécessairement être plus ambitieuse que les simples programmes éducatifs relatifs à la conservation des espèces et des écosystèmes récemment proposés aux Maasai (26). Triste ironie de l'histoire pour un peuple qui, précisément par ses activités économiques et son attitude vis-à-vis de la faune sauvage, a su créer les conditions nécessaires à la reproduction de la faune ! Seule l'intégration des activités pastorales, non plus paternaliste mais réelle, autorisant sous certaines conditions le bétail dans les espaces protégés, peut rendre à nouveau possible une coexistence entre le bétail et la faune, qui aurait l'avantage de permettre un meilleur partage des ressources.

Tournerait-on le dos à cette politique, comme le suggèrent deux mesures récemment prises unilatéralement, l'une par la collectivité locale de Narok, l'autre par l'État ? La première mesure, décidée une nouvelle fois sans l'accord des pasteurs maasai par les politiciens corrompus du *Narok Country Council* confisque l'une des dernières grandes forêts tropicales du Kenya, la forêt de Loita Naimina

Enkiyio (450 km²), pour en faire une *Game Reserve* rattachée à Maasaï-Mara. La forêt est admirablement bien préservée parce que les Maasaï Loita la gèrent avec leur bétail à la saison sèche, en alternance avec les pâturages de plaine. La cohabitation avec la faune sauvage y est un exemple parfait et vivant de ce qu'elle fut un peu partout en pays maasaï. Essentielle pour les activités pastorales des Maasaï, cette forêt l'est aussi pour leurs activités rituelles. C'est un lieu de culte traditionnel vital à la reproduction de leur culture. Par cette confiscation, les détenteurs du pouvoir politique local espèrent en finir avec la section maasaï qui a su le mieux préserver sa culture. Grâce à leur cohésion demeurée intacte, elle fait actuellement front avec un courage exemplaire à cette initiative du député, ministre des Collectivités locales, William Ntimama, lequel non seulement se dit maasaï mais se pose en défenseur de la culture maasaï y compris lors de la dernière Conférence des Droits de l'homme à Vienne.

Seconde mesure en préparation : l'aménagement d'un vaste complexe de barrages hydro-électriques sur les seuls cours d'eau permanents du pays maasaï, Mara et Ewaso Ngiro. S'il se réalise, le pays maasaï vivra de profonds bouleversements socio-économiques. Ce projet (dont le dossier est ce qu'on appelle un « *Hidden agenda* ») transformerait radicalement le pastoralisme maasaï par l'introduction de l'agriculture irriguée. Il a surtout l'objectif caché de mettre au pas les Maasaï qui commencent à résister avec trop d'insistance au processus de privatisation de leurs terres souhaité par l'élite politico-administrative. Ce processus est actuellement dans l'impasse la plus totale. On prête à un expert français, spécialiste du bâtiment, ces propos : « il n'empêchera pas la nidification des flamants roses... Quant aux Maasaï, ils peuvent toujours trouver un emploi à Nairobi ! »

Xavier Péron

*Centre d'études juridiques et politiques
du monde africain, Université Paris I*